



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 septembre 2005
Français
Original: anglais

Vingt-sixième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Par sa résolution 1610 (2005) du 30 juin 2005, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour une dernière période de six mois, jusqu'au 31 décembre 2005. Dans cette même résolution, le Conseil se réjouissait de mon intention de surveiller de près la situation, en Sierra Leone, en matière de sécurité, sur les plans politique et humanitaire et dans le domaine des droits de l'homme, et de lui faire rapport régulièrement. Le présent rapport donne suite à cette résolution et offre une évaluation de la situation en matière de sécurité et des progrès d'ensemble accomplis vers le retrait de la Mission depuis mon dernier rapport, en date du 26 avril (S/2005/273), et son additif du 28 juillet (S/2005/273/Add.2).

II. Situation en matière de sécurité

2. Sur le plan de la sécurité, la situation en Sierra Leone est restée généralement calme et stable pendant la période à l'examen. De plus, le Gouvernement sierra-léonais a pris des mesures supplémentaires pour se charger seul du maintien de la sécurité, contribuant encore ainsi à la consolidation de la paix dans le pays.

3. Malgré les difficultés financières, le fonctionnement du Bureau de la sécurité nationale a continué de s'améliorer, de même, en particulier, que sa capacité de coordination. L'appareil de sécurité nationale a été consolidé dans tout le pays par l'intermédiaire des comités de sécurité des provinces et des districts où siègent les principaux responsables locaux, membres des conseils civils et commandants de la police sierra-léonaise et des Forces armées de la République de Sierra Leone.

4. Malgré le bon climat qui règne actuellement en Sierra Leone sur le plan de la sécurité, de graves problèmes subsistent, car on ne s'est encore guère attaqué aux causes profondes du conflit que sont la corruption, la mauvaise gouvernance, la pauvreté endémique, avec le chômage massif des jeunes qu'elle comporte, et le mécontentement populaire qui en résulte. Or, c'est là l'un des plus graves dangers qui menacent la stabilité du pays.

5. Bien que rien ne menace actuellement la sécurité du pays à l'extérieur, celle de la sous-région reste fragile, car une aggravation des tensions au Libéria à la suite



des élections d'octobre risquerait de déborder, et l'avenir politique de la Côte d'Ivoire et de la Guinée reste incertain. De plus, les Gouvernements guinéen et sierra-léonais doivent résoudre d'urgence leur différend territorial sur la zone autour du village frontalier de Yenga, dans l'est, qui reste une source possible de difficultés.

6. Au Libéria, la stabilisation s'est poursuivie, et la préparation des élections d'octobre avance sans incident, mais, dans les zones qui jouxtent la Sierra Leone, la situation reste préoccupante et continue d'être surveillée conjointement par la MINUSIL et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

III. Mise en œuvre du plan de retrait

7. Le retrait progressif de la MINUSIL de Sierra Leone doit être achevé le 20 décembre. La force, qui comprend actuellement quelque 3 200 militaires, soit trois bataillons d'infanterie et du personnel auxiliaire et d'état-major, opérera son retrait, à partir de la mi-septembre, en trois temps : fermeture des bases d'opérations des équipes d'observateurs militaires des Nations Unies, retrait de la force de la MINUSIL, puis fermeture de son quartier général. Le bataillon ghanéen sera parti à la fin de septembre. Le bataillon pakistanais aura été rapatrié à la fin d'octobre, et le bataillon nigérian et les auxiliaires l'auront été au 15 décembre. Les derniers officiers d'état-major de la MINUSIL doivent quitter la Sierra Leone le 20 décembre.

8. À l'appui de son retrait, la MINUSIL, en concertation avec les autres parties prenantes, a mis au point une stratégie d'information pour faire connaître au public ses réalisations et les modalités de son plan de retrait, à travers une série d'activités menées par l'intermédiaire des médias locaux et des correspondants internationaux sur le terrain. Cette campagne vise à faire prendre conscience, dans les médias locaux et internationaux, de l'engagement continu des Nations Unies en faveur de la Sierra Leone, ainsi que du mandat et des fonctions du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, dont il sera question ci-dessous.

9. La police civile de la MINUSIL, qui est actuellement forte de 62 membres, n'en comptera plus que 34, qui seront déployés à Freetown, à l'aéroport de Lungi, à Makeni et à Bo pour couvrir les régions de l'ouest, du nord, du sud et de l'est.

IV. Création d'un Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

10. Par sa résolution 1620 (2005) du 31 août, le Conseil de sécurité a créé le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone pour une période initiale de 12 mois à dater du 1^{er} janvier 2006. En vue d'appliquer cette décision, un certain nombre de dispositions sont prises pour établir le projet de budget, recruter du personnel et prévoir la logistique et la sécurité et autres mesures requises pour la mise en place du Bureau.

V. Progrès concernant les critères de la présence résiduelle de la MINUSIL en Sierra Leone

A. Renforcement de la capacité du secteur de la sécurité

11. Les forces de sécurité du Gouvernement sierra-léonais sont désormais mieux à même de contenir et de maîtriser les menaces internes potentielles, mais elles risquent de se heurter à de multiples poussées de fièvre générale parmi la population si la situation socioéconomique empirait. Le renforcement de la sécurité dépendra donc de la manière dont le Gouvernement assurera le financement, la planification stratégique et la gestion de ce secteur.

12. Les Forces armées se heurtent encore à des contraintes considérables en ce qui concerne le matériel de communications et le soutien logistique, en particulier pour le ravitaillement et les approvisionnements en carburant, ainsi qu'en munitions, fournitures médicales, eau et uniformes. Fort heureusement, à la suite de l'appel à l'aide que j'avais lancé le 18 août en leur faveur, les Gouvernements indien et sierra-léonais ont signé un accord prévoyant la construction de 400 casernes préfabriquées à leur intention. C'est là un geste important, qui palliera certes le manque de locaux pour loger les Forces armées, mais sans résoudre ce grave problème qui porte atteinte au moral des troupes. Par ailleurs, bien que les Forces armées aient déjà reçu 260 camions, don généreux du Gouvernement suisse, et puissent espérer recevoir d'autres véhicules de donateurs pour leur donner plus de mobilité, elles ont du mal à utiliser ceux qu'elles ont en raison de la pénurie chronique de carburant.

13. La confiance du public envers la police s'est notablement accrue au cours des derniers mois. En revanche, la police sierra-léonaise n'a reçu aucune aide internationale supplémentaire pendant la période considérée. Le manque de logements dans les provinces a continué d'entraver le déploiement du personnel de police dans tout le pays.

14. La police civile de la MINUSIL a jusqu'ici aidé au recrutement, à la formation et au déploiement d'environ 3 000 policiers sierra-léonais, ce qui en porte l'effectif à 8 532. Elle a aussi continué d'apporter son concours pour le recrutement et la formation de personnel des services de l'immigration et de l'administration pénitentiaire. Près de 500 nouvelles recrues suivent les cours de l'École de formation de la police de Hastings; une fois qu'elles seront diplômées, le 10 septembre 2005, la police aura dans les 9 000 agents, chiffre encore inférieur à l'objectif, fixé à 9 500. La rénovation des centres régionaux de formation de la police de Makeni, Bo et Kenema est achevée, et des casernes y ont été construites pour recevoir les participants.

15. La police civile de la MINUSIL devrait en principe poursuivre ses activités de formation, et le recrutement d'environ 500 candidats pour le cycle de formation de septembre est en cours. Une formation est aussi dispensée aux cadres moyens de la police sierra-léonaise pour renforcer leur aptitude à la supervision. De plus, quelque 3 400 fonctionnaires de police ont suivi en cours d'emploi divers programmes de formation et cours de perfectionnement, notamment en matière d'informatique. Ce résultat a pu être obtenu avec l'appui des partenaires de la Sierra Leone, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Ministère

britannique du développement international, qui ont fourni des crédits et d'autres apports.

B. Consolidation de l'autorité de l'État

16. Durant la période à l'examen, la consolidation de l'autorité de l'État a continué à progresser. Suivant sa politique de décentralisation, le Gouvernement a pris d'autres mesures pour transférer aux conseils locaux les grands services administratifs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Avec l'aide de la Banque mondiale, les conseils locaux ont établi leurs systèmes administratifs et financiers de base. Certes, ils fonctionnent à présent, mais les services qu'ils sont à même de fournir à la population locale restent insuffisants, à cause du manque de personnel qualifié, des contraintes financières et logistiques et aussi d'un réseau routier déficient. Néanmoins, si l'on songe que l'administration locale n'a été rétablie dans le pays qu'en 2004, après 32 ans d'absence, l'amélioration des capacités locales de mobilisation de ressources et de prestation de services est encourageante.

17. Parallèlement, les relations entre les conseils locaux et les chefferies traditionnelles évoluent de manière satisfaisante. Cependant, il faut encore adopter une législation appropriée pour les harmoniser et préciser les attributions respectives des uns et des autres, notamment le contrôle et la répartition des ressources financières.

18. La MINUSIL a continué d'apporter son concours au Gouvernement sierra-léonais pour régler les différends entre chefferies sur diverses questions, de limites notamment. En collaboration avec la Mission et avec les organisations de la société civile, le Ministère de l'administration locale et du développement communautaire et les conseils locaux ont engagé une nouvelle action de médiation, aux niveaux des provinces et des districts, en vue de régler les différends qui subsistent entre chefferies avant la fin du mandat de la Mission.

19. Avec l'appui de la MINUSIL, le Gouvernement sierra-léonais met en œuvre le projet de régime cadastral pour l'extraction du diamant lancé en décembre 2004. La mise en place devrait démarrer en octobre 2005 à Kono, puis être étendue aux autres zones diamantifères. Les exportations sierra-léonaises de diamants, qui avaient atteint 127 millions de dollars à la fin de 2004, se sont élevées à 82 millions de dollars environ au premier semestre de 2005. On pense que cette croissance exponentielle est liée au fait que le Gouvernement maîtrise davantage l'extraction du diamant et qu'il respecte les conditions du Système de certification du Processus de Kimberley.

20. Néanmoins, le Gouvernement devra continuer à faire d'énormes efforts pour surveiller les mines et l'extraction du diamant. Il a certes déployé des contrôleurs dans les principales zones diamantifères du pays, mais leur efficacité reste limitée, à cause du manque de moyens de transport et d'autres contraintes logistiques. D'après les enquêtes de la MINUSIL sur les sites, l'extraction demeure une activité non autorisée dans plus de 50 % des cas, et la contrebande de diamants reste considérable.

VI. Progrès dans les domaines connexes

A. Application du plan de transition de la MINUSIL et de l'Équipe de pays des Nations Unies

21. La MINUSIL et l'Équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi les activités prévues dans leur plan commun de transition pour assurer sans heurt en Sierra Leone le passage du maintien à la consolidation de la paix, tout en facilitant l'application du plan de retrait de la MINUSIL. Ce plan de transition est axé sur plusieurs domaines prioritaires comme le renforcement du secteur de la sécurité, la réforme du système pénitentiaire, la promotion de la bonne gouvernance, le renforcement de l'indépendance de la magistrature et la promotion de la lutte contre la corruption, ainsi que le rétablissement des services publics. C'est aussi un moyen utile de préparer le terrain pour la mise en place du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone.

B. Réforme électorale

22. Avec l'appui du Gouvernement et des partenaires internationaux, des progrès ont été faits pour restructurer la Commission électorale nationale et en renforcer les capacités, ce qui devrait permettre d'organiser et de mener à bien en 2007 des élections présidentielle et législatives crédibles, lesquelles constitueraient une étape décisive du processus de consolidation de la paix. La nomination en mai 2005 d'un président a renforcé la capacité de la Commission, ce qui s'est traduit notamment par la délimitation des circonscriptions électorales bien avant les élections. Cette nomination et le recrutement continu de nouveaux agents devraient en outre faciliter la restructuration de la Commission et accroître son indépendance. Le Gouvernement lui a affecté 8 millions de dollars d'engagements pour appuyer le processus. De plus, les partenaires internationaux de la Sierra Leone ont créé un fonds commun afin de mobiliser les 18,4 millions de dollars qui manquent encore pour achever les tâches électorales nécessaires à la tenue d'élections crédibles en 2007.

VII. Aspects régionaux

23. Les chefs d'État des pays membres de l'Union du fleuve Mano, à savoir la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée, se sont réunis le 28 juillet à Freetown pour examiner toute une série de questions, notamment les initiatives de paix sous-régionales, la sécurité et le développement, et en particulier la revitalisation du secrétariat de l'Union et le règlement du différend frontalier entre la Guinée et la Sierra Leone au sujet de Yenga. Dans un communiqué diffusé à la fin de la réunion, les trois dirigeants « se déclarent à nouveau fermement résolus à rechercher une solution fraternelle et pacifique » à ce problème de frontière, dans le droit fil de la déclaration diffusée le 2 septembre 2004 à Conakry, où il est dit que « le village de Yenga appartient à la République de Sierra Leone ». Les trois chefs d'État sont en outre convenus que l'opération de démarcation de la frontière débiterait le 20 août. Le sommet a consacré énormément d'attention à la promotion de mesures de confiance dans les zones frontalières, ainsi qu'au renforcement de la sécurité dans la sous-région.

VIII. Situation sur le plan humanitaire

24. Depuis janvier 2005, quelque 5 600 réfugiés libériens ont été rapatriés avec leur libre consentement. Néanmoins, il en reste 48 000 environ dans les camps de Kenema et de Bo. Les convois de rapatriés ont été gênés dans leurs mouvements par le mauvais état des routes, encore aggravé par de fortes pluies. Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit des denrées alimentaires aux réfugiés dans tous les camps et aux points de transit au cours du rapatriement. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a l'intention d'accélérer le rapatriement librement consenti des réfugiés libériens après les élections d'octobre, lorsque les pluies auront cessé. À cette fin, il procède depuis le mois de mai 2005 à une opération de vérification de la population des camps et d'enquête sur ses intentions en matière de retour, dont la dernière phase a débuté à la mi-août.

IX. Reprise économique

25. En 2004, les résultats économiques de la Sierra Leone sont restés stables, et le taux de croissance du PIB est passé à 7,4 %. Cette progression soutenue du PIB est étayée par l'amélioration enregistrée dans un certain nombre de secteurs économiques, à savoir l'agriculture, les industries extractives, le bâtiment, les industries manufacturières et les services. Les finances publiques se sont aussi améliorées en 2004, mais les résultats sont restés inférieurs aux projections au premier trimestre de 2005. Les cours internationaux élevés du pétrole, les retards intervenus dans les versements d'aide et l'inachèvement de la réforme budgétaire ont continué à peser sur les taux d'inflation. Après être revenue à 7,5 % au début de l'année, contre 14,4 % à la fin de 2004, l'inflation a grimpé à 11,1 % à la fin du deuxième trimestre de 2005.

26. Malgré la poursuite du redressement économique, les fondamentaux demeurent peu satisfaisants. La croissance du secteur privé se trouve entravée par un climat économique précaire, marqué par l'indigence des infrastructures matérielles et financières, la maigre contribution des petites entreprises au PIB et l'existence d'un vaste marché noir. L'épargne nationale brute est faible, à cause de l'étendue de la pauvreté en Sierra Leone et des carences générales des institutions financières. De ce fait, il y a eu peu de ressources financières consacrées aux investissements nécessaires à l'essor du secteur privé, et surtout des petites et moyennes entreprises. La part de l'investissement dans le PIB s'est établie à 19,6 % en 2004, mais la plupart des investissements productifs effectués dans la phase de reprise ont été financés sur des emprunts extérieurs. La Sierra Rutile Limited Company, installée dans le district de Moyamba, devrait normalement commencer à tourner à plein régime à la fin de 2005, ce qui pourrait gonfler les recettes en devises.

27. Depuis le report de la réunion du Groupe consultatif qui devait se tenir en juin, les préparatifs se poursuivent pour l'organiser plus tard avant la fin de l'année. Ils ont porté surtout sur la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, ainsi que sur la mise en place d'instruments de financement tels que le soutien budgétaire plurilatéral, les fonds d'affectation spéciale et les fonds communs regroupant plusieurs donateurs, le cadre de résultats et la proposition de réforme du cadre de partenariat pour l'aide au développement.

X. Droits de l'homme et état de droit

28. Des améliorations de la situation continuent d'être enregistrées en ce qui concerne les droits de l'homme à travers tout le pays. La décentralisation du pouvoir exécutif et la création de structures nouvelles à l'échelon du district ont renforcé la participation à la gouvernance et l'exercice des droits politiques au niveau local. Jusqu'ici, les activités politiques, et notamment les débats entre candidats aux élections de 2007, sont restées pacifiques. Il n'a pas été signalé d'exécutions arbitraires, d'exécutions extrajudiciaires ni de violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme, à l'exception de la pratique des mutilations génitales féminines, qui est extrêmement répandue dans tout le pays. Les allégations d'atteinte aux autres droits civils et politiques ont régulièrement donné lieu à enquête et poursuites, encore qu'il y ait eu des cas où le Gouvernement n'est pas intervenu en temps voulu et dans la transparence pour établir les faits.

29. Néanmoins, rappelons-le, les principales causes profondes du conflit n'ont pas encore été intégralement traitées, et il subsiste en matière de droits de l'homme un certain nombre de problèmes internes qui sont à la fois des causes et des effets du conflit civil. Ce sont la faiblesse du secteur judiciaire et la lenteur des progrès dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, que viennent accentuer un niveau inquiétant de chômage chez les jeunes et l'insuffisance des services de base.

30. Qui plus est, il y a encore à faire pour instaurer vraiment une culture du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La société civile demeure toujours faible et n'est pas en mesure de servir de contrepoids pour protéger ces droits et ces libertés. À cet égard, la MINUSIL poursuit son programme prévoyant l'organisation des groupes locaux de défense des droits de l'homme en comités de district des droits de l'homme, ainsi que des activités de formation à leur intention et le renforcement de leurs capacités.

31. À la suite de la visite en Sierra Leone, du 13 au 16 juillet 2005, de M^{me} Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Gouvernement a manifesté un regain d'intérêt pour la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme. La MINUSIL, avec l'appui du Haut Commissariat, travaille actuellement avec le Ministre de la justice aux préparatifs requis pour la création de la Commission, à savoir l'élaboration de son budget, la nomination de ses membres et la rédaction de son règlement intérieur. Au cours de son séjour en Sierra Leone, M^{me} Arbour a aussi offert une assistance technique du Haut Commissariat pour la mise en place de la Commission.

32. Le rapport final de la Commission Vérité et réconciliation a été publié. Le 8 août, la MINUSIL a commencé à le distribuer et mis en route une action de sensibilisation à ses conclusions et recommandations dans tout le pays. Le Gouvernement a réagi à ce rapport en publiant un Livre blanc, qui en reprenait la plupart des recommandations. Cela dit, il lui reste encore à engager des mesures concrètes en vue de mettre celui-ci à exécution.

33. La faiblesse du secteur judiciaire demeure très préoccupante. Le manque de juges, de magistrats et notamment de magistrats du parquet, ainsi que les mauvaises conditions de travail se soldent par l'accumulation de dossiers à traiter, des retards dans les procès et des détentions préventives prolongées. L'insuffisance des traitements du personnel judiciaire, et en particulier des juges, est aussi un élément du problème. Le système de la justice pour mineurs exige de retenir tout

spécialement l'attention, car les mineurs continuent à être détenus avec les adultes dans les cellules des commissariats et dans les prisons.

34. Beaucoup d'établissements pénitentiaires ont été rénovés depuis la fin du conflit et sont à présent conformes aux normes internationales minimales. Il reste toutefois quelques points sur lesquels le système pénitentiaire se heurte toujours à de nombreux problèmes, comme l'accès à l'eau potable, des installations de soins de santé et des médicaments adéquats, l'existence de programmes de réadaptation, la surpopulation des prisons et le nombre élevé de détenus qui n'ont pas accès aux services d'un conseil juridique.

XI. Problématique hommes-femmes

35. De concert avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales, la MINUSIL a fait un travail considérable pour promouvoir les droits des femmes et des filles en Sierra Leone. Les activités de sensibilisation aux effets négatifs de la violence dont les femmes sont victimes continuent à toucher un nombre croissant de communautés, en particulier dans les centres de district, grâce à des réunions, des ateliers et des émissions radiophoniques organisés à leur intention.

36. La Conseillère de la Mission pour l'égalité des sexes a poursuivi ses activités de formation des officiers de police concernant la problématique hommes-femmes et les questions de droits des femmes. Le Groupe de l'appui aux familles de la police sierra-léonaise a reçu une formation assurée par la Mission, le Ministère britannique du développement international et l'UNICEF. Ce groupe, ainsi que la Section de la protection de l'enfance de la Mission, joue de plus en plus un rôle de premier plan dans les enquêtes sur les cas de violences commises sur des femmes et des enfants. Il mène aussi des actions de sensibilisation et d'éducation communautaire par le biais d'émissions de radio et de télévision.

37. La Commission de réforme du droit, qui est chargée d'examiner l'état de ce droit en vue de réformer, améliorer, consolider et codifier la législation et les règles coutumières, a engagé des consultations dans la perspective de l'élaboration d'une loi sur la violence au foyer. La Commission a aussi produit des projets de loi sur les délits sexuels, les héritages et successions et le droit du mariage, qui ont été soumis au Gouvernement pour examen.

XII. Questions liées au VIH/sida

38. Le Groupe du VIH/sida de la MINUSIL a continué, en étroite collaboration avec la Cellule médicale de la force, à conduire des programmes de formation sous forme d'activités de sensibilisation et de conscientisation concernant le VIH/sida. Des soldats pakistanais et ghanéens ainsi que l'escadrille russe y ont participé. La MINUSIL continue, avec le Coordonnateur de pays d'ONUSIDA et l'Équipe de pays des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales, à mener des activités visant à la prévention du VIH/sida auprès des divers groupes vulnérables des communautés et auprès des Forces armées nationales. La Mission a aussi intensifié sa coopération et sa collaboration avec le Secrétariat national pour le sida.

XIII. Questions disciplinaires

39. La MINUSIL attache toujours énormément d'importance à la formation de tout son personnel civil et militaire destinée à prévenir l'exploitation et les abus sexuels, suivant la politique de tolérance zéro de l'ONU en la matière. Elle a mis en route une série de programmes de formation à l'intention du personnel national et international et des Volontaires des Nations Unies, en complément des séances d'information régulièrement organisées pour les nouveaux arrivants dans la zone de la Mission. Elle a aussi conduit des ateliers de formation à l'intention des personnes chargées des questions d'exploitation et d'abus sexuels dans les divers organismes des Nations Unies présents dans le pays.

XIV. Problèmes d'appui à la Mission

40. La composante administrative de la MINUSIL poursuit l'organisation de la liquidation de la Mission et de l'appui à fournir au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone. Les installations et autres moyens dont celui-ci aura besoin sont actuellement préparés en étroite coordination avec l'Équipe de pays des Nations Unies. La composante administrative organise aussi, avec la MINUL, le dispositif de sécurité à prévoir pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

XV. Observations et recommandations

41. La stabilité qui règne actuellement en Sierra Leone a permis de réaliser de nouveaux progrès dans la consolidation de la paix. Le Gouvernement sierra-léonais a fait des efforts louables pour consolider l'ordre constitutionnel et l'autorité de l'État dans tout le pays. La décentralisation a effectivement opéré un transfert de fonctions de l'État grâce auquel il existe à présent un appareil administratif qui contribue à la stabilité politique générale dans ce pays.

42. Néanmoins, il y a encore beaucoup de causes profondes du conflit sierra-léonais auxquelles il faut s'attaquer. La pérennité des acquis obtenus jusqu'ici exigera de la communauté internationale une intervention et un appui soutenus, en particulier par les efforts conjugués des Nations Unies et des pays donateurs. Cette intervention sera particulièrement importante pour les programmes du Gouvernement destinés à traiter des problèmes socioéconomiques majeurs comme la pauvreté, le chômage des jeunes, l'analphabétisme et le manque d'équipements d'infrastructure de base. La présence du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone aidera le Gouvernement à vaincre ces immenses difficultés.

43. Des progrès louables ont été accomplis dans le secteur de l'extraction du diamant, en particulier sur le chapitre de l'octroi de licences et sous la forme d'une hausse substantielle des exportations officielles de diamants. La mise en place d'un régime cadastral national a facilité le règlement des litiges à propos de droits d'extraction et des limites de circonscriptions administratives territoriales ainsi que de sites d'extraction. Cela devrait encourager le Gouvernement à continuer de mettre à profit les initiatives visant à tirer du secteur de l'extraction du diamant des recettes supplémentaires, y compris les projets de développement à l'intention des communautés locales.

44. Le sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union du fleuve Mano, tenu le 28 juillet à Freetown, marque un changement dont on ne peut que se réjouir dans les négociations sur le différend frontalier au sujet de Yenga. Les dirigeants de la Sierra Leone et de la Guinée doivent certes être félicités des dispositions qu'ils prennent pour tâcher d'instaurer la paix dans la sous-région, mais le fait que l'opération effective de démarcation de la frontière entre les deux pays n'a pas encore été engagée, contrairement à ce qui avait été convenu au sommet, prouve que de nouveaux efforts s'imposent, y compris de la part de la communauté internationale, pour aider à résoudre un problème qui pourrait être une source de conflit. À la suite de mon précédent rapport, en date du 26 avril, j'avais donné pour instructions à mon Représentant spécial d'intensifier ses efforts de médiation pour aider les deux gouvernements à parvenir à une solution mutuellement acceptable, si possible avant l'achèvement du mandat de la MINUSIL.

45. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents et des forces de police à la MINUSIL, ainsi qu'à remercier la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les pays donateurs de leur appui indéfectible à la consolidation de la paix en Sierra Leone. Je tiens aussi à rendre hommage à mon Représentant spécial, Daudi Ngelautwa Mwakawago, ainsi qu'à tout le personnel de la Mission comme des autres programmes et organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, pour la contribution importante qu'ils apportent au processus de paix en Sierra Leone.

